

Le SAGE Isle-Dronne

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un document de planification, créé par la loi sur l'eau de 1992 qui vise :

- une gestion collective et patrimoniale de la ressource en eau sur un bassin hydrographique
- la recherche d'un équilibre durable entre les objectifs de protection et de développement
- la résolution des conflits d'usage de la ressource

Le SAGE permet de préciser localement le droit de l'eau. Il est opposable aux décisions administratives et, depuis la loi sur l'eau de 2006, il est opposable aux tiers.

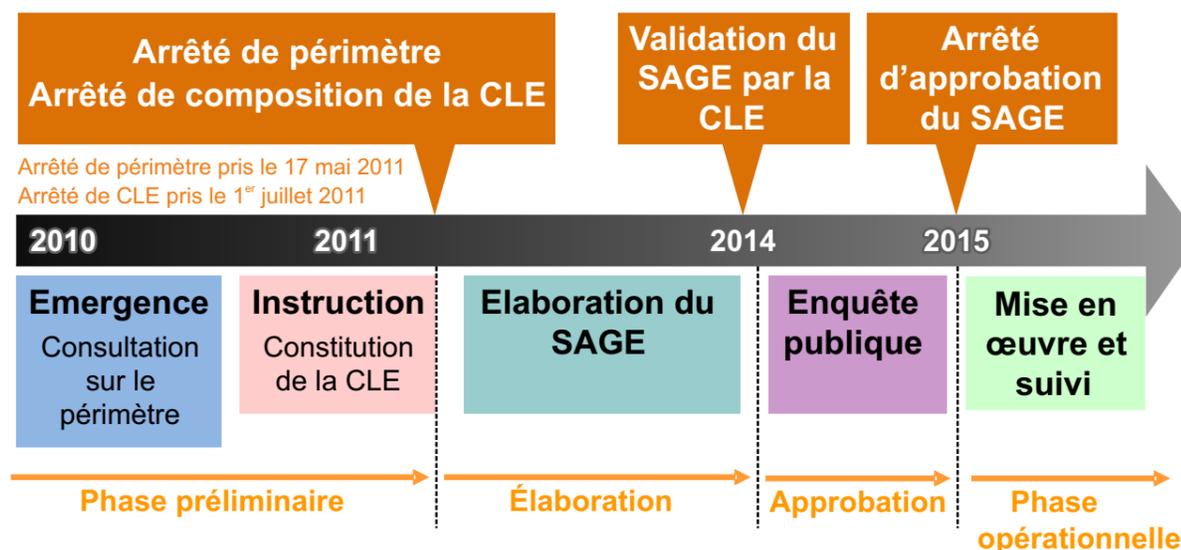
La mise en place d'un SAGE implique la création d'une **Commission Locale de l'Eau (CLE)**. La CLE est l'instance décisionnelle, de validation et de suivi du SAGE : c'est une assemblée délibérante définissant les orientations à suivre, les actions à programmer, les outils à mettre en œuvre mais aussi les maîtres d'ouvrage potentiels. C'est un lieu d'échanges, de débats et de consensus.

Elle s'organise autour du Président, des Vice-présidents, du Bureau et des différentes commissions thématiques ou géographiques chargées de préparer le travail de la CLE.

Dans un souci d'opérationnalité, il est proposé de limiter la taille de la CLE à 63 membres. Aussi, chaque élu de la CLE devra animer un réseau d'acteurs pour préparer et retranscrire les débats.

Les 63 membres de la CLE du SAGE Isle-Dronne :

- 37 représentants des collectivités territoriales
- 17 représentants des usagers, organisations professionnelles, associations
- 9 représentants de l'Etat et de ses établissements publics



S.A.G.E.

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX



Isle-Dronne

Un projet de territoire pour le bassin de la rivière Isle

Comme de nombreuses rivières, l'Isle et ses affluents, la Dronne, la Lizonne, l'Auvézère..., sont en crise. En cause, les pollutions agricoles et domestiques, les prélèvements d'eau excessifs, la destruction des milieux aquatiques, le recul de la biodiversité... Par le passé, notre développement s'est trop souvent traduit par la dégradation des rivières, de la ressource en eau et des paysages fluviaux.

Aujourd'hui, les choses commencent à changer. D'une part, nous mesurons mieux les effets négatifs sur les cours d'eau de certaines pratiques. D'autre part, nous prenons conscience de l'intérêt de conserver des milieux aquatiques en bon état pour les services qu'ils nous rendent et parce qu'ils contribuent à la qualité de la vie et à l'attractivité de nos territoires.

Aux niveaux européen et national, la réglementation évolue elle-aussi et nous pousse à mieux protéger l'environnement.

Parce qu'il repose avant tout sur la **connaissance et la concertation**, la mise en place d'un SAGE est un vrai atout pour accompagner le changement sur le bassin Isle-Dronne. Cette procédure est le gage de débats fructueux entre tous les acteurs du territoire pour rechercher le meilleur équilibre entre la protection des milieux aquatiques et la satisfaction durable des usages de l'eau.

La consultation des collectivités, organisée aujourd'hui par le préfet coordonnateur du bassin de la Dordogne, conduit à vous interroger sur le périmètre du SAGE. C'est la première étape d'un processus collectif qui débouchera à moyen terme sur l'adoption d'un SAGE sur le bassin Isle-Dronne, souhaité par les élus associés au lancement de ce projet.



Pourquoi un SAGE sur le Bassin Isle-Dronne ?

Au plan géographique, humain et des usages de l'eau, le bassin Isle Dronne correspond à un bassin cohérent. C'est un territoire rural, aux paysages variés, façonnés depuis de longues années par l'homme.

Cette même recherche de cohérence dans la gestion de l'eau a conduit à mettre en œuvre, depuis cinq ans, un plan de gestion d'étiage (PGE) sur le bassin Isle Dronne.

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Adour Garonne (SDAGE), lui-même, recommande un SAGE sur le bassin Isle Dronne.

Prenant acte de ces éléments, le conseil d'administration d'EPIDOR a décidé, par délibération du 28 novembre 2008, de saisir le préfet coordonnateur de bassin pour lancer l'élaboration d'un SAGE sur le périmètre Isle Dronne

Les départements et les régions considèrent le SAGE comme un outil stratégique pour faire de l'environnement un élément majeur du développement du territoire.

Aussi, les départements et les régions s'appuient sur les orientations définies collectivement dans le SAGE pour renforcer leur politique territoriale. Ils soutiennent activement, notamment à travers l'attribution d'aides financières, l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE. Ils apportent également un appui technique et financier aux communes et acteurs portant des projets s'inscrivant dans ces outils de gestion de la ressource en eau.

Novembre 2011



EPIDOR
Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Tournepique, 24250 Castelnau-la-Chapelle
Tél : 05.53.29.17.65
Fax : 05.53.28.29.60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr

Antenne Dordogne Atlantique
ST-DENIS-DE-PILE (Gironde)
05 57 25 10 98

www.eptb-dordogne.fr



EPIDOR

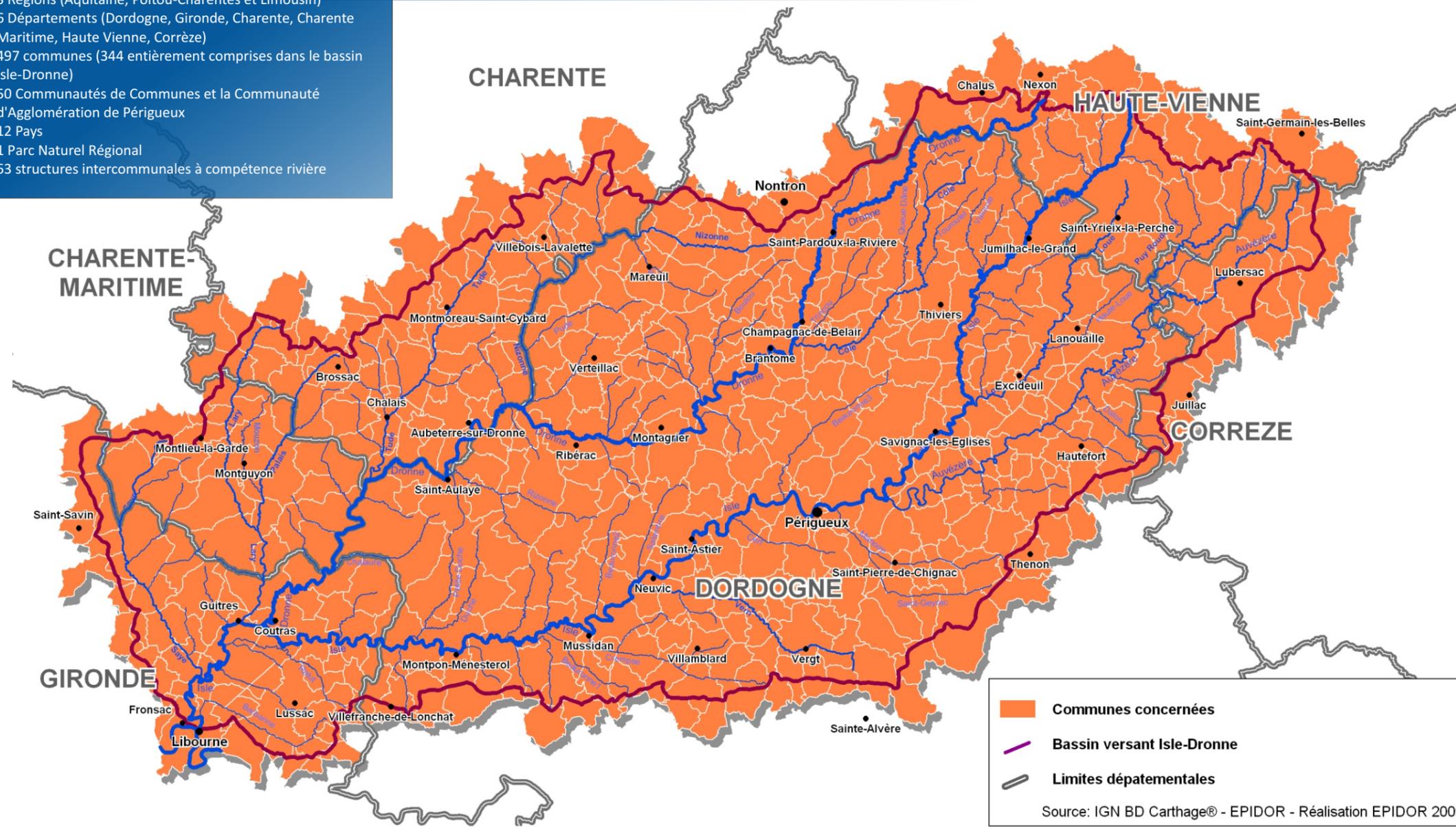


Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne

Chiffres clés

- 7586 km² de superficie
- 351 500 habitants
- 3 Régions (Aquitaine, Poitou-Charentes et Limousin)
- 6 Départements (Dordogne, Gironde, Charente, Charente Maritime, Haute Vienne, Corrèze)
- 497 communes (344 entièrement comprises dans le bassin Isle-Dronne)
- 50 Communautés de Communes et la Communauté d'Agglomération de Périgueux
- 12 Pays
- 1 Parc Naturel Régional
- 63 structures intercommunales à compétence rivière

Territoire et objectifs du SAGE Isle-Dronne



Amélioration de la qualité des eaux

- Sécuriser l'approvisionnement en eau potable
- Réduire les pollutions diffuses d'origine agricole
- Poursuivre la réduction des pollutions domestiques et industrielles
- Améliorer la connaissance (pesticides, micropolluants, sédiments, étangs, continuité écologique)



Patrimoine naturel et milieux

- Préserver les zones humides
- Améliorer la gestion des étangs
- Restaurer les habitats aquatiques
- Restaurer la continuité écologique
- Accompagner la reconquête des poissons migrateurs
- Améliorer la connaissance (présence et suivi des espèces remarquables et des espèces envahissantes)



Réduction du risque d'inondations

- Améliorer la connaissance (retours d'expérience des crues passées)
- Renforcer la prévision, l'information et la culture du risque
- Préserver l'espace de liberté des cours d'eau
- Préserver les zones humides
- Limiter le ruissellement



Amélioration de la gestion des étiages

- Améliorer la connaissance (ressource disponible, relation nappe/eau superficielle)
- Economiser et partager la ressource en eau
- Mobiliser de nouvelles ressources
- Renforcer la prévision des situations de crise
- Préserver les zones humides
- Définir des mesures de gestion des plans d'eau et vannages de moulins



Tourisme

- Reconnaître la valeur patrimoniale des rivières
- Valoriser les vallées de l'Isle et de la Dronne comme éléments structurants du développement touristique du bassin
- Inscrire le développement touristique dans une dynamique environnementale (respect des milieux, écotourisme, loisirs nautiques)
- Coordonner les projets touristiques liés à l'eau

Chacun de ces objectifs thématiques dépend pour tout ou partie de la mise en œuvre des autres objectifs. Le SAGE permettra de traiter de manière intégrée tous les aspects de la gestion de l'eau sur le bassin versant Isle-Dronne.